

ATTENTAT DE NICE

LA FRATERNITÉ SERA TOUJOURS PLUS FORTE QUE LA HAINE

“ La violence aveugle nous laisse toujours sans voix et, dans un premier temps, seul le silence s'impose : le silence de l'émotion et de la compassion pour les victimes et pour leurs proches, le silence du recueillement et de la prière ...

Mais, parce que l'École est un lieu d'éducation, elle ne saurait demeurer totalement silencieuse. Et parce que l'École catholique entend témoigner de l'Espérance, sa parole ne peut que dire et redire, envers et contre tout, que la fraternité sera toujours plus forte que la haine. Pour nous chrétiens, il ne s'agit pas d'un vœu pieux un peu vague : il s'agit d'une certitude de foi. C'est précisément dans la mesure où elle se nourrit de notre foi que notre parole doit être une parole de raison : ne laissons pas notre pays se diviser ; ne laissons pas la peur, l'amalgame et le rejet d'autrui gangréner nos jours et nos vies.

Oui, nous sommes tous dans la peine, et nous pensons d'abord à tous ceux-là qui ne souhaitaient rien d'autre que partager un moment d'innocence et de joie en ce jour de fête nationale, et qui ont rencontré la folie meurtrière : particulièrement aux membres de nos communautés éducatives dont le nom figure hélas dans la liste des victimes à ce jour identifiées, Amy Vidal et Medhi Hachadi, élèves au collège Saint-Barthélémy de Nice, Monsieur Billiez, professeur au lycée Don Bosco de Nice, Monsieur Pellegrini, professeur au lycée des Récollets (Longwy), Madame Razafitrimo, maman de deux enfants scolarisés à l'école Sainte-Thérèse de Nice et à leurs familles, mais aussi à tous les autres...

Néanmoins, la colère, la vindicte et la suspicion érigée en système ne constitueront jamais le ciment d'une société humaine digne de ce nom.

Il est certes nécessaire que les pouvoirs publics s'emploient à protéger les habitants de notre pays. Mais la plus forte et la plus sûre des protections se trouvera toujours dans l'édification, par définition jamais achevée, d'une Terre des hommes plus unie et plus fraternelle.

« La plus sûre des protections se trouvera toujours dans l'édification, par définition jamais achevée, d'une Terre des hommes plus unie et plus fraternelle. »

Pour ne pas oublier les victimes de Paris et de Bruxelles, pour ne pas oublier désormais celles de Nice, pour ne pas davantage oublier toutes celles et tous ceux qui, du Soudan ou de l'Irak aux bateaux de la Méditerranée, meurent chaque jour de l'exclusion, de la faim et de la guerre, l'École catholique doit plus que jamais vivre son engagement éducatif comme une exigence de tous les instants, et le porter dans chacun de ses gestes – à commencer par les plus modestes d'entre eux.

C'est pourquoi, j'invite tous ses acteurs à se rassembler autour de la Prière de saint François d'Assise, en redécouvrant toute la force et toute la portée.

« Seigneur, fais de moi un instrument de ta paix.
Là où est la haine, que je mette l'amour.
Là où est l'offense, que je mette le pardon.
Là où est la discorde, que je mette l'union.
Là où est l'erreur, que je mette la vérité.
Là où est le doute, que je mette la foi.
Là où est le désespoir, que je mette l'espérance.
Là où sont les ténèbres, que je mette la lumière.
Là où est la tristesse, que je mette la joie.
[...]. »

Pascal Balmand, secrétaire général de l'enseignement catholique

LES TEMPS FORTS DU SGEAC EN 2016-2017

2016

22 septembre
PARIS

Séminaire sur la politique de formation de l'enseignement catholique.

4 octobre
PARIS

Conférence de presse de rentrée de Pascal Balmand.

11 octobre
PARIS

Journée d'étude pour les adjoints diocésains de pastorale sur le thème « Réforme du collège et nouveau socle : opportunités pour la pastorale scolaire ? ».

12 octobre
ANTONY (92)

16^e journée nationale de l'animation pastorale sur le thème : « Dimension pastorale de la coresponsabilité École-Famille à la lumière d'*Amoris Laetitia* », en collaboration avec l'Apel.

13 octobre
PARIS

Ateliers d'analyse des pratiques professionnelles pour les adjoints diocésains en pastorale et les adjoints en pastorale scolaire.

13 et 14 octobre
BORDEAUX

Session fondamentale des directeurs diocésains sur le thème : « Dans une société multiculturelle, place, parole et posture de l'Église dans le dialogue pour la recherche de la vérité ».

9 novembre
MONTROUGE (92) :

Journée « Enseigner à l'étranger ».

9 et 10 novembre
PARIS

Session nationale Enseignement et religions sur le thème : « Contestation et scepticisme religieux dans la littérature et dans les sciences, liberté de la recherche historique, responsabilité des médias... Peut-on tout dire ? Tout

écrire ? », organisée par le Collège des Bernardins.

10 novembre
PARIS

Journée de bilan de la loi de 2005 sur l'École inclusive « De la différence à la reconnaissance », ouverte à tous.

24 novembre
PARIS

Journée nationale de Renasup de mobilisation des centres de formation continue.

1^{er} décembre
PARIS

7^e journée Ensemble au service de la formation intégrale de la personne (AEP/SNCC/Sgeac).

7 décembre
PARIS

Journée des correspondants Éducation à l'universel, au développement, à l'engagement solidaire (Eudes) et CCFD.

2017

11 janvier
PARIS

Journée des acteurs Éducation à l'universel, au développement, à l'engagement solidaire sur le thème : « Eudes dans les nouveaux programmes ».

19 et 20 janvier
PARIS

Journées sur le thème : « Les sentiers de la relation ».

8 février
MONTROUGE (92) :

Journée nationale des référents

diocésains Éducation affective relationnelle et sexuelle (EARS).

8 au 10 mars
PARIS :

Master class sur le thème « Autour de la culture numérique ».

22, 23, 24 mars
NANCY

Session nationale Enseignement et religions sur le thème : « Fraternité : la recherche d'une éthique par le dialogue interreligieux », organisée par l'Isfec de Nancy.

25 mars
PARIS

6^e festival national du film de poche Infilmement Petit sur le thème : « Écoute pour voir ».

28 mars
PARIS

Forum des initiatives de solidarité coordonné par le réseau IniSia.

3 mai
PARIS

Journée de lancement du texte et des outils sur le dialogue interreligieux et interculturel dans l'enseignement catholique.

en appui

DES RESSOURCES POUR DÉPLOYER LE RÉENCHANTEMENT

Depuis près d'un an, sont initiées de plus en plus de démarches liées au Réenchantement, à différents niveaux de l'institution, à commencer par les diocèses et les établissements. Pour les accompagner, plusieurs structures ont été mises en place (ou le seront dès la rentrée) :

– un Conseil du Réenchantement, composé de directeurs et d'adjoints diocésains, de chefs d'établissement, d'enseignants, de représentants de parents d'élèves... Lieu de mise en œuvre globale de la dynamique du Réenchantement, il se consacre actuellement à recueillir les paroles d'acteurs de l'École pour faire place à l'expression de leurs ressentis et de leurs attentes ;

– un Conseil des veilleurs, avec des universitaires et des acteurs de la vie économique et sociale qui croiseront les paroles recueillies avec leurs expertises pour les faire résonner avec les évolutions sociétales.

Les conférences de l'École des cadres missionnés (ECM) s'en feront l'écho ;

– un Laboratoire national des initiatives (autour de l'ECM, des Observatoires de pédagogie et du département Éducation du Sgec) travaillera en lien étroit avec les laboratoires créés dans les territoires pour sortir du cloisonnement animation/formation/exploration.

En parallèle de ces structures relayées

sur le terrain par des conseils du Réenchantement diocésains, des outils seront proposés dès la rentrée 2016 :

– un PowerPoint détaillant la démarche à travers ses trois axes – Penser, Explorer, Partager – à travailler simultanément et non successivement ;

– une vidéo faisant témoigner plusieurs acteurs de l'enseignement catholique ;

– une grille de travail croisant les cinq champs de mobilisation autour du « nous », des savoirs, des possibles, de la relation et du rapport au monde, avec les besoins en ressources et outils de tous ceux qui s'engagent dans la démarche.

Enfin, après les premiers « Rendez-vous de la Fraternité » centrés sur la parole, ceux de décembre 2016 porteront sur le réenchantement du « nous ». Différentes ressources seront mises à disposition des établissements à l'automne. Parce que « *construire l'avenir* » et « *ouvrir une espérance* » (Jr 29,11) ne peuvent se faire sans les jeunes, l'un des objectifs de la rentrée sera de les mobiliser, à travers la mise en place de conseils de jeunes dans les établissements et réseaux de l'enseignement catholique.

[PowerPoint et grille de travail sur : enseignement-catholique.fr/reenchanter-l-ecole/les-5-axes-de-reenchanter-lecole/](http://www.enseignement-catholique.fr/reenchanter-l-ecole/les-5-axes-de-reenchanter-lecole/)

en consultation

4 500 VISITEURS SUR
#REENCHANTERLECOLE

La plateforme #reenchanterlecole est en ligne depuis deux mois et compte déjà 4 500 visiteurs uniques. Elle permet à chacun de mettre en ligne et de partager son projet lié au Réenchantement de l'École avec l'ensemble des acteurs de l'enseignement catholique. Pour consulter tous les projets ou publier le vôtre, rendez-vous sur : [enseignement-catholique.fr/reenchanter-l-ecole](http://www.enseignement-catholique.fr/reenchanter-l-ecole)

en ligne

LES FONDEMENTS DE LA CHARTE ÉDUCATIVE EN VIDÉO

Comme son nom l'indique, la *Charte éducative de confiance* repose sur une relation de confiance établie entre les équipes éducatives et les parents d'élèves. Mais pour bâtir cette relation, il faut que les fondements soient clairs et bien compris par chacun. Dans une vidéo coproduite par le Sgec et l'Apel, (disponible à la rentrée sur le site de l'enseignement catholique), directeurs diocésains, chefs d'établissement, enseignants et représentants des parents d'élèves témoignent de l'importance de ce lien et de ses exigences. Car la *Charte éducative* ne peut pas être réduite à un « pacte juridique » ou à un décret qui régirait ces relations. Elle organise plutôt dès le premier contact, la collaboration, le dialogue, les rencontres entre les différents acteurs de la communauté éducative. Elle doit stimuler l'engagement des équipes mais aussi des parents et des jeunes pour exprimer avant tout l'alliance éducative.

[Charte, outils d'animation et vidéo sur www.enseignement-catholique.fr](http://www.enseignement-catholique.fr)

en accord

LA COMMUNAUTÉ ÉDUCATIVE

À la demande de la Commission permanente, un texte de 53 pages a été élaboré pour présenter tous les acteurs de la communauté éducative. Il rassemble quatorze fiches sur les tutelles, les enseignants, les salariés de droit privé... Celle sur le chef d'établissement sera ajoutée, après l'adoption du Statut unique du chef d'établissement. Ce document qui concerne tous les établissements a été voté à l'unanimité lors du Cnec du 8 juillet dernier.

[Acteurs de la communauté éducative, Cnec 8 juillet 2016, à paraître.](http://www.enseignement-catholique.fr)

en œuvre

APPLIQUER LE RÈGLEMENT INTÉRIEUR

À l'origine de ce texte sur le règlement intérieur, la difficulté croissante pour le faire appliquer et la « *multiplication des situations de crispation avec certaines familles* », précise l'introduction. D'où ces dix fiches qui répondent à des situations concrètes pour faciliter la tâche des chefs d'établissement. Elles indiquent les droits et devoirs de chacun, en matière de discipline, et éventuellement de sanctions. « *Nombre de situations n'appellent en effet que de simples rappels à l'ordre, d'autres au contraire nécessitent la mise en œuvre de la procédure disciplinaire* ». Il revient donc au chef d'établissement, responsable de la vie scolaire, d'organiser un conseil de discipline quand cela s'impose. Ce conseil est toujours consultatif : c'est le chef d'établissement qui prend la décision finale.

En outre, la procédure disciplinaire peut être engagée indépendamment de l'action pénale quand les faits sont répréhensibles au regard à la fois du règlement intérieur et de la loi pénale

(usage de stupéfiants, vol, viol). On y apprend aussi que les fautes n'ont pas à être écrites dans le règlement intérieur pour être sanctionnées. De plus, les faits commis à l'extérieur de l'établissement peuvent être retenus dès lors qu'ils ont un lien avec la qualité de l'élève en cause (élève insultant, par exemple, un camarade de son domicile via un réseau social...). Le texte explique enfin que « *le chef d'établissement n'a aucune obligation légale de retrouver un établissement d'accueil pour un élève à l'encontre duquel a été prononcée une sanction d'exclusion définitive* ». Mais « *cette obligation est morale !* », a déclaré avec force Pascal Balmand, lors de la présentation au Comité national de l'enseignement catholique (Cnec) du 8 juillet dernier de ce texte voté à l'unanimité et ce, dans la mesure où le règlement intérieur est « *un aspect du déploiement du projet éducatif* ».

[Règlement intérieur, Cnec 8 juillet 2016, à paraître.](#)

en dialogue

ACCUEILLIR LA DIVERSITÉ

L'École catholique, ouverte à tous, et située dans la société de son temps, a le devoir, pour préparer les enfants et les jeunes à s'insérer dans les réalités plurielles du monde d'aujourd'hui, de cultiver l'art de la rencontre », précise le texte *L'interculturel et l'interreligieux en École catholique*, voté à l'unanimité lors du Cnec du 4 juillet dernier. Ce document entend « *préparer l'ensemble des acteurs des communautés éducatives à cette urgence de la mise en œuvre d'un dialogue à multiples facettes au sein de l'École, de façon mûrie, décidée, lucide et confiante, au service d'une société plus fraternelle* ».

Il présente une analyse de la situation actuelle, des repères anthropologiques et des préconisations. Parmi

ces dernières : la sollicitation de tous les acteurs, la nécessité pour eux de se former et le développement des liens avec les services compétents de l'Église. Ce document d'orientation de 16 pages sera enrichi, à la fin du premier trimestre de l'année scolaire prochaine, de fiches pratiques sur : les signes extérieurs d'appartenance, les pratiques alimentaires, les comportements sociaux, les rapports aux savoirs et à la culture scolaire... Elles s'accompagneront, entre autres, de fiches de bonnes pratiques concernant l'interreligieux ou encore les temps de prière.

[L'interculturel et l'interreligieux en École catholique : éduquer au dialogue, pour une civilisation de l'amour, Cnec 8 juillet 2016, à paraître.](#)

en cours

RECRUTEMENT DES ENSEIGNANTS

La circulaire ministérielle qui rendait obligatoire l'inscription dans un Isfec (Institut supérieur de formation de l'enseignement catholique) des lauréats des concours de recrutement du privé sous contrat a été annulée par décision du Conseil d'État. Tout en rappelant que la nomination d'un enseignant dans un établissement est soumise à l'accord du chef d'établissement et que la formation des enseignants des établissements d'enseignement privé associés à l'État par contrat doit tenir compte du caractère propre de ces établissements, la nouvelle circulaire publiée en juin dernier ne mentionne plus le caractère obligatoire de l'inscription en Isfec pendant l'année de stage.

Le Cnec (Comité national de l'enseignement catholique) a donc modifié en conséquence les dispositions du texte sur le recrutement des enseignants dans l'enseignement catholique. Désormais, seuls les lauréats des concours externes inscrits en Isfec verront leur préaccord transformé automatiquement en accord collégial. Les autres stagiaires seront convoqués, durant leur année de stage, pour un nouvel entretien avec la CAAC (Commission académique de l'accord collégial). Celle-ci « *appréciera si les motivations qui ont conduit le candidat à ne pas s'inscrire en Isfec permettent toutefois de lui délivrer l'accord collégial* ». Cet amendement, adopté par le Cnec du 8 juillet dernier, permet de continuer à rendre obligatoire l'inscription en Isfec des lauréats des concours externes de recrutement afin de suivre la formation pendant l'année de stage. Cette obligation n'est plus d'origine réglementaire mais relève de dispositions de recrutement propres à l'enseignement catholique.

En même temps, la modification introduite par le Cnec permettra à une CAAC de prendre en compte des « *motivations* » exceptionnelles pouvant justifier une non inscription en Isfec.

en aide

DONS DE LA FONDATION SAINT-MATTHIEU

Le 26 mai dernier, la Fondation Saint-Matthieu a remis des dons pour contribuer aux projets de trois écoles catholiques, grâce au soutien du fonds d'investissement Oddo Partage, au travers de son fonds de dotation « Des pierres et des hommes ».

Notre-Dame-de-la-Providence, une école à forte mixité sociale de 206 élèves, de plus de trente-cinq nationalités, située à Montmagny, dans le Val d'Oise, a reçu la somme de 10 000 €. Elle pourra ainsi acheter du matériel pédagogique et audiovisuel pour équiper des salles de classe récemment rénovées.

La même somme a été octroyée au lycée professionnel Saint-Joseph de Boulogne-sur-Mer, dans le Pas-de-Calais, pour soutenir une Cordée de la réussite, un dispositif qui favorise l'accès aux études supérieures de jeunes de tous milieux, à travers notamment le financement du tutorat. Enfin, l'Institution Sainte-Thérèse, à Vouvray, une zone rurale du Loir-et-Cher, s'est vue remettre un chèque de 9 000 €. L'établissement, qui accueille une forte proportion d'enfants à besoins éducatifs particuliers, utilisera cette somme pour rénover l'ancien bâtiment des maternelles.

en désaccord

LE SGEC DÉFEND LA LIBERTÉ D'ENSEIGNEMENT

Dans le cadre de l'examen en première lecture du projet de loi « Égalité et citoyenneté » adopté le 6 juillet à l'Assemblée nationale, les députés ont voté en faveur d'un contrôle plus strict des écoles hors contrat. Le secrétaire général de l'enseignement catholique, Pascal Balmand, relayé par de nombreux parlementaires, a exprimé son opposition à cette disposition dans la mesure où elle modifie le régime d'ouverture des établissements privés en substituant au régime actuel de déclaration celui de l'autorisation préalable.

Cette modification concerne l'ensemble de l'enseignement catholique, puisque les établissements sous contrat sont nécessairement passés par une période hors contrat de cinq ans, et que certains établissements hors contrat sont reconnus par les évêques. En séance publique, les

députés ont pointé du doigt le recours gouvernemental à l'ordonnance sur un sujet aussi fondamental, et rappelé le risque d'inconstitutionnalité d'une mesure qui met à mal une des plus grandes libertés de notre République. Partageant la préoccupation de lutte contre les foyers de radicalisation, nombre d'entre eux ont insisté sur le fait qu'un régime de déclaration pleinement appliqué apportait toutes les garanties nécessaires.

Après un échange de courriers avec le président de la République et une rencontre avec la ministre de l'Éducation nationale, Pascal Balmand a rencontré le président du Sénat, Gérard Larcher, pour lui faire part de son inquiétude. En effet, le projet de loi sera examiné en septembre au Sénat, et l'enseignement catholique compte bien faire entendre sa voix.

en hommage

ADIEU M^{gr} COLONI

M^{gr} Michel Coloni, archevêque Mémérite de Dijon, est décédé dans sa 89^e année, le 6 juillet dernier. Né le 25 août à Paris, M^{gr} Coloni avait été ordonné prêtre pour le diocèse de Paris en 1954. Évêque de Dijon de 1989 à 2004, il avait été président du Conseil épiscopal du monde scolaire et universitaire de 1991 à 1994.

Paul Malartre évoque avec émotion celui qui l'a appelé au poste de secrétaire général de l'enseignement catholique : « *L'homme gagnait à être connu. C'était un intellectuel de haut vol. Il pouvait paraître réservé. Ses mots étaient précis et pesés. Il m'a été d'un grand secours pour la rédaction du Statut de 1992. Mais je retiens surtout la confiance qu'il m'a accordée et la grande chaleur humaine dont il était capable.* » André Blandin, ancien secrétaire général adjoint, se souvient lui aussi de la confiance accordée aux équipes du Sgec, « *en particulier lors de la négociation des fameux accords Lang-Cloupet en 1992-1993* ». Il se rappelle également de la grande ouverture d'esprit dont témoignaient ses écrits.

Ainsi dans *Enseignement catholique documents* de juin-juillet 1999, M^{gr} Coloni écrivait que le terme de « *communauté éducative* » évoquait pour lui « *la participation de tous ceux qui la composent, avec les diversités des personnes [...], de leurs convictions, y compris spirituelles [...]. Le chrétien est heureux d'avancer avec des compagnons qui ne partagent pas sa vision. La mission passe aussi par là* ». À la rentrée, une messe sera célébrée à sa mémoire par le Cardinal André Vingt-Trois à la cathédrale Notre-Dame de Paris.

EMC, PREMIER BILAN. Un an après l'introduction de l'enseignement moral et civique (EMC) dans les programmes scolaires, où en est-on ? Dans son numéro de rentrée, le magazine du Sgec *Enseignement catholique actualités* fera le point dans son dossier central. Articles de fond, interviews, reportages à Massiac (Auvergne), Orange, Paris, Quimper, dans le premier et le second degré, révèlent comment les établissements catholiques se sont emparés de l'EMC. N'oubliez pas de renouveler votre abonnement !

Prix : 45 euros/an pour 6 numéros par an + 2 hors-séries. E-mail : abonnements-eca@enseignement-catholique.fr

en interview

DES JEUX ENCORE PLUS FRATERNELS

Du 8 au 14 juillet, 1 050 personnes étaient réunies à Beauvais pour les 68^{es} Jeux internationaux de la Fisec*. Daniel Renaud, président de l'Ugsel qui a organisé cet événement, fait un premier bilan.

© F. Bogdanov



Comment se sont passés les Jeux ?

Le bilan est très positif. 1050 personnes venues de seize pays y ont participé : 800 jeunes, 140 accompagnateurs et 110 bénévoles dont 30 jeunes juges arbitres formés par l'Ugsel, la fédération sportive éducative de l'enseignement catholique. Les jeunes sportifs se sont très bien comportés. Aucun incident n'a eu lieu lors des treize championnats qui ont été d'un bon niveau et très homogènes. Les délégations ont souligné la qualité de l'organisation des compétitions sportives et le climat d'amitié qui a régné entre les jeunes.

Quels ont été les temps forts ?

Le Rallye de la Fraternité était une nouveauté. Le sens qu'on a voulu lui donner a été réellement vécu par les jeunes. Nous avons aussi partagé, dans une belle ambiance, la cérémonie d'ouverture, la célébration eucharistique et le marché solidaire au cours duquel chacun a vendu un objet de son pays. 3 534 € ont ainsi été récoltés pour le projet Solida'Rio. Enfin, la participation, pour la première fois, de l'Égypte à ces jeux

et le retour de la Palestine qui n'était plus venue depuis 2000, ont été salués.

Quel a été l'investissement de l'Ugsel ?

Il a été énorme et mené par un groupe de 30 personnes, membres des services nationaux, du bureau national, des

commissions sportives nationales, de l'Ugsel Oise... Ce projet est né il y a dix-huit mois mais n'a réellement pris son élan qu'en février 2016. Nous sommes partis avec du retard mais sommes arrivés à l'heure !

Quelles retombées espérez-vous ?

Pour les jeunes, elles sont éducatives. C'est un événement qui comptera dans leur construction personnelle. Certains d'entre eux deviendront peut-être nos futurs professeurs d'EPS ou des cadres de l'Ugsel.

Pour les adultes du comité d'organisation, c'est un temps fort qui fédère. Vivre en équipe pendant huit jours et rester solidaires en gérant des situations de stress, renforce les liens. Cette expérience va générer de nouvelles vocations de bénévoles. Beaucoup de jeunes enseignants prendront certainement des responsabilités nationales.

* Fédération internationale sportive de l'enseignement catholique.

en mouvement

► Côté Sgec

Le départ à la retraite fin août de Claude Berruer, adjoint au secrétaire général de l'enseignement catholique, donne lieu à une réorganisation du Sgec en deux pôles, chacun placé sous la responsabilité d'un adjoint au secrétaire général : Jérôme Brunet, jusqu'alors directeur diocésain à Blois, pour le pôle Animation éducative, et Yann Diraison, auparavant délégué général du Sgec, pour le pôle Ressources.

► Assemblée des directeurs diocésains

Dieudonné Davion, directeur diocésain à Cambrai, a succédé à Patrick Wolff, directeur diocésain à Strasbourg, au poste de président de l'assemblée plénière des directeurs diocésains. Il a été élu par ses pairs pour trois ans lors de l'assemblée des directeurs diocésains du 27 juin dernier.

► Formiris

Dominique Desrues, directeur diocésain à Caen, deviendra secrétaire général de Formiris, à Paris, à compter du 1^{er} septembre prochain.

► Unisfec

Thierry Chevallier a succédé à M.-C. Calleri en novembre au poste de président de l'Union nationale des instituts supérieurs de formation de l'enseignement catholique (Unisfec) pour 3 ans.

► ANCM

Christian Hurault a succédé le 15 juin à Patrice Potier au poste de président de l'Association nationale des chargés de mission (ANCM) pour un an.

► Apel nationale

Le 3 juin dernier, Caroline Saliou a été réélue présidente de l'Association des parents d'élèves de l'enseignement libre pour deux ans, avec Jean-François Hillaire comme vice-président.

► Udesca

Dominique Vermersch, recteur de l'Université catholique de l'Ouest (Uco), a été élu président de l'Union des établissements supérieurs catholiques (Udesca), à compter du 1^{er} juin 2016, pour trois ans.

SPÉCIAL LIAISON ÉCOLE/COLLÈGE. Un livret et vingt fiches ont été élaborés par l'enseignement catholique pour faire réfléchir professeurs, chefs d'établissement et animateurs de réseau sur le nouveau cycle 3 (CM1/CM2/6^e). Le livret expose les enjeux de la coopération entre le 1^{er} et le 2^d degré. Des fiches proposent en complément des pistes pour travailler sur le temps scolaire ou encore construire des progressions communes.

Cycle 3 Liaison école-collège - une continuité à bâtir, Sgec, 10 € (hors frais de port). À commander à : m-sarkissian@enseignement-catholique.fr

